

DESCRIPTIF DES MODALITES DE PERSONNALISATION D'ACCES A LA FORMATION

Descriptif du programme de formation

ADIOME FORMATION communique dans un premier temps au client un descriptif standard du programme de formation (catalogue), la durée en jours et en nombre d'heures, le lieu et les options.

Modalités de personnalisation de la formation

▪ **Conseils personnalisés et préalables à la signature de la convention de formation**

Un entretien auprès du responsable de la formation et du (des) futur(s) stagiaire(s) permet de présenter les modalités de formation et de les adapter afin de proposer une formation personnalisée. Cet entretien permet de cibler les attentes, les préférences et les contraintes du (des) stagiaire(s). Cela se fait en amont de la signature de la convention de formation.

▪ **Points abordés lors de l'entretien**

Selon le public, les points suivants seront abordés :

- ❖ Horaires et lieu de la formation
- ❖ Formation pendant ou hors temps de travail
- ❖ Formation individuelle ou en groupe, en intra ou inter entreprise
- ❖ Formation sur le lieu de travail ou en centre de formation
- ❖ Connaissances et compétences acquises au terme de la formation
- ❖ Sanction, attestation de formation
- ❖ Possibilité de personnalisation du programme de formation
- ❖ Financement de la formation

▪ **L'accompagnement et le parcours personnalisé**

ADIOME FORMATION adapte ses formations en fonction du niveau des acquis et des connaissances de chacun avant l'entrée en formation. Le programme est construit selon les compétences, le profil de chaque stagiaire. En cas de formation inter-entreprises, ADIOME FORMATION s'assurera de constituer des groupes ayant des attentes similaires.

▪ **Prise en compte des attentes de l'employeur ou des organismes financeurs**

Lors des divers entretiens avec les employeurs ou les organismes financeurs, ADIOME FORMATION prend en considération leurs attentes, telles que :

- ❖ Souplesse et interactivité des formations
- ❖ Durée : possibilité de diviser les journées de formation en demi-journées selon les cas
- ❖ Convention de formation
- ❖ Dispositifs d'accueil et de restauration des participants
- ❖ Salle, matériels et équipements nécessaires à la formation
- ❖ Communication auprès des participants, des responsables hiérarchiques
- ❖ Méthodes d'évaluation
- ❖ Coût de la formation et les modalités de règlement
- ❖ Financement : prise en charge par les OPCA, le client, ...

▪ **Programme de formation personnalisé**

Au terme de cette phase d'échange, ADIOME FORMATION élabore une formation correspondant aux besoins relevés, et remet à son client une « attestation d'adaptation des modalités de personnalisation d'accès à la formation ».